



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

## **Arrêté n ° 2012054-0004**

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris  
le 23 Février 2012**

**Direction régionale des affaires culturelles**

arrêté portant inscription au titre des monuments historiques de la halle des anciennes messageries de la gare d'Austerlitz, à l'exclusion du bâtiment de bureaux situé au nord- ouest, sise 55A boulevard Vincent Auriol et 92-102 rue du Chevaleret à PARIS (13ème)



PREFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

**ARRÊTÉ N° 2012-**

portant inscription au titre des monuments historiques de la halle des anciennes messageries de la gare d'Austerlitz, à l'exclusion du bâtiment de bureaux situé au nord-ouest, sis 55A boulevard Vincent Auriol et 92-102 rue du Chevaleret à PARIS (13<sup>ème</sup>);

**LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres I et II;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements;

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 13 janvier 2011;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier;

CONSIDÉRANT que la conservation de la halle des anciennes messageries de la gare d'Austerlitz présente du point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt suffisant en tant que prototype faisant date dans l'histoire de la technique du béton, aboutissement des recherches d'Eugène Freyssinet (1879-1962) sur la vibration du béton et la précontrainte, et qu'édifice d'une grande qualité plastique, de par la légèreté de sa structure et le traitement de l'espace et de la lumière;

**ARRÊTE**

ARTICLE 1er. Est inscrite au titre des monuments historiques la halle des anciennes messageries de la Gare d'Austerlitz, en totalité, à l'exclusion du bâtiment de bureaux situé au nord-ouest, sise 55A boulevard Vincent Auriol et 92-102 rue du Chevaleret à PARIS (13<sup>ème</sup>), selon le plan annexé, située sur les parcelles n° 64 et 34 d'une contenance respective de 1 ha 05 a 26 ca et 2 ha 28 a 88 ca, figurant au cadastre section BO et BR et appartenant à la SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS (SNCF), ayant son siège social 34 rue du Commandant Mouchotte à PARIS (14<sup>ème</sup>) et pour représentant responsable Monsieur Guillaume PÉPY, président directeur général, né le 26 mai 1958 à NEUILLY-SUR-SEINE (Hauts-de-Seine).

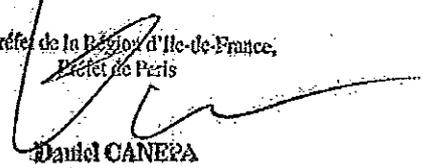
La SNCF identifiée au SIRET sous le numéro 55204944789421, numéro régulièrement certifié au vu de ses statuts, en est propriétaire depuis une date antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 1956.

ARTICLE 2. Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France.

ARTICLE 3. Il sera notifié au Préfet, Secrétaire Général de la Préfecture de la région d'Ile-de-France, Préfecture de Paris, au Maire de Paris et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le **23 FEV. 2012**

Le Préfet de la Région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris



Daniel CANERA